

Le Président de la République .

Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret n°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret n°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU la Loi n°61-43 du 24 Octobre 1961, portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret n°72-72 du 4 Avril 1972, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n°72-73 du 4 Avril 1972, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Février 1979 et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés et promus, à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin, pour les éminents services rendus à la République Populaire du Bénin, les Techniciens de la Mission coréenne dont les noms suivent, pour prendre rang du 8 Avril 1979 :

1° - Au Grade de Commandeur

Monsieur O Dong Myeung

Directeur de l'Entreprise des Beaux-Arts
Chef de Mission. -

2° - Au Grade d'Officier

Monsieur Ri Hyeu Seup

Directeur Technique de l'Entreprise des
Beaux-Arts
Chef-Adjoint de Mission. -

3° - Au Grade de Chevalier

Messieurs :

- Djan Sin Kil

Interprete-Traducteur de 1^{re} Edition
en Langues Etrangères.

- Bai Seun Djaï	Technicien-Expert
- Bai Byeung Seun	" "
- Weun Thai-Seup	" "
- Kang En-Sik	" "
- Ri En Pil	" "
- Tchoé Kum Song	" "
- Ri Byeung Tcheul	" "
- Ri Djoun Heung	" "
- Kim Myeung Sang	" "
- Djang Il Kyeung	" "
- Myeung Kwoing Heun	" "
- Kim Un Ho.	" "

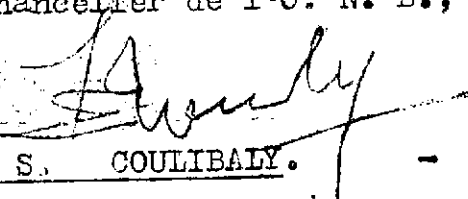
Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 12 septembre 1979

Par le Président de la République
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Grand Chancelier de l'O. N. B.,


M. S. COULIBALY.

Ampliations : PR 8, CC/PRFB 4, CNR 4, Ministères 15, Gde Chanc. 150,
 CS 4, SGG 4, IGE 4, Procureur Gl. 4, EMG/MAP 6, CAE/MIL 4, DPE 2,
 INSAE 2, DCCT 1, SED 1, ONEFI 2, JORTB 2, Intéressés 15.